



L'Assemblée Générale Ordinaire de Stroc Industrie, Société Anonyme au capital de 62.425.750,00 Dhs et dont le siège social est à Had Soualem, Zone Industrielle, Zone industrielle, lot 145, immatriculée au Registre de Commerce de Berrechid, sous le numéro 1489, se tiendra le :

**19 Mai 2023 à 9h au Palace d'Anfa
Salle de conférence
171, boulevard d'Anfa
Casablanca**

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de STROC pour l'année 2022 ;
- Affectation du résultat 2022 ;
- Conventions réglementées ;
- Jetons de présence ;
- Nomination de Commissaire aux Comptes ;
- Nomination de nouveaux Administrateurs ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le rapport financier annuel relatif à l'exercice 2022, ainsi que les formulaires de votes par correspondance et procuration sont disponibles sur le site internet de la société (www.stroc.com) dans la rubrique Communication > Publications.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relatives aux Sociétés Anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au Siège Social en recommandé avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au 4, rue des Tabors, Oasis, Casablanca.

Le projet de résolutions qui seront soumises à cette assemblée tel qu'il est arrêté par le Conseil d'Administration se présente comme suit :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les états de synthèse, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états de synthèse et résumées dans ces rapports, et desquels il ressort une perte nette 14.994.674,72 dirhams.

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs, au Président et aux Commissaires Aux Comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les états de synthèses font apparaître perte nette de 14.994.674,72 dirhams, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de l'affecter comme suit :

- | | | |
|---------------------------------|----------------|---------|
| • Résultat de l'exercice 2022 : | -14.994.674,72 | dirhams |
| • Mise en réserve légale 5 % : | 0 | dirhams |
| • Dividendes : | 0 | dirhams |

- Report à nouveau : -14.994.674,62 dirhams

Concernant la question de la comptabilisation des pénalités de retard de paiement, l'assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de ne prendre aucune décision concernant la comptabilisation des intérêts de retard et des modalités de paiement afin de préserver la relation commerciale avec les clients de la société.

Après affectation du résultat selon ce qui précède, le compte « report à nouveau » présenterait donc un solde débiteur de 677.082.578,84 dirhams.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires Aux Comptes sur les conventions visées aux articles 56 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05, approuve la conclusion et le renouvellement desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de distribuer des jetons de présence au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 600.000 dirhams.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer sur proposition du Conseil d'administration, pour une durée de trois (3) ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, le Commissaire aux Comptes COOPERS AUDIT MAROC représenté par Monsieur Abdellah LAGCHAOU.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner en qualité de nouveaux administrateurs :

- Monsieur Majid BENMLIH, né le 28 mars 1977, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° BE687759 ; et
- Monsieur Anass HOUIR ALAMI, né le 8 mars 1968, de nationalité marocaine, titulaire de la CIN n° AB32437 ;

Monsieur BENMLIH et Monsieur HOUIR ALAMI sont désignés pour une durée de trois (3) années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les nouveaux administrateurs ont fait savoir leur acceptation des fonctions qui viennent de leur être confiées et ont déclaré n'être frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites.



Contact
r.leguellec@stroc.ma
+212 522 991 570



Bilan (Actif) (Modèle Normal)

	A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	Immobilisations en non valeurs→[A]	2 194 097,00	2 167 997,00	26 100,00	429 251,12
A	Frais préliminaires				
C	Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 194 097,00	2 167 997,00	26 100,00	429 251,12
	Primes de remboursement des obligations				
T	Immobilisations incorporelles→ [B]	11 452 087,47	11 450 145,80	1 941,67	3 241,67
I	Immobilisations en Recherche et Dev.				
F	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11 452 087,47	11 450 145,80	1 941,67	3 241,67
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles →[C]	370 802 754,50	106 826 284,62	263 976 469,88	271 611 033,59
I	Terrains	210 236 657,99		210 236 657,99	210 236 657,99
M	Constructions	66 690 673,66	28 555 327,99	38 135 345,67	42 576 481,42
M	Installations techniques, matériel et outillage	72 159 969,22	57 644 601,54	14 515 367,68	17 500 449,38
O	Matériel de transport	3 389 013,28	3 374 050,20	14 963,08	5 536,21
B	Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	17 832 696,06	16 812 039,77	1 020 656,29	1 234 023,67
	Autres immobilisations corporelles	493 744,29	440 265,12	53 479,17	57 884,92
	Immobilisations corporelles en cours				
I	Immobilisations financières→[D]	37 562 782,54	21 354 994,89	16 207 787,65	16 215 205,45
L	Prêts immobilisés				
I	Autres créances financières	16 207 787,65		16 207 787,65	16 215 205,45
S	Titres de participation	21 354 994,89	21 354 994,89		
E	Autres titres immobilisés				
	Ecart de conversion actif→ [E]				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes de financement				
	TOTAL (A+B+C+D+E)	422 011 721,51	141 799 422,31	280 212 299,20	288 258 731,83
A	Stocks→[F]	19 942 379,40		19 942 379,40	17 041 154,08
C	Marchandises				
T	Matières et fournitures consommables	12 421 233,36		12 421 233,36	11 871 223,31
I	Produits en cours	7 521 146,04		7 521 146,04	5 169 930,77
F	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis				
	Créances de l'actif circulant→[G]	182 640 919,35	77 091 243,78	105 549 675,57	102 261 469,04
C	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	4 242 465,30		4 242 465,30	6 245 611,05
I	Clients et comptes rattachés	57 513 771,72	14 373 373,78	43 140 397,94	38 856 557,08
R	Personnel	272 451,82		272 451,82	310 619,00
C	État	33 938 265,31		33 938 265,31	33 354 837,25
U	Comptes d'associés				
L	Autres débiteurs	86 087 013,12	62 717 870,00	23 369 143,12	23 290 515,43
A	Comptes de régularisation- Actif	586 952,08		586 952,08	203 329,23
N	Titres valeurs de placement→[H]	4 005 852,25		4 005 852,25	4 005 852,25
T	Ecart de conversion actif→ [I] Eléments circulants	17 453,07		17 453,07	10 403,81
	TOTAL II (F+G+H+I)	206 606 604,07	77 091 243,78	129 515 360,29	123 318 879,18
T	Trésorerie- Actif	4 255 287,04		4 255 287,04	1 096 758,35
R	Chèques et valeurs à encaisser	114 800,00		114 800,00	114 800,00
·	Banques, T.G et C.C.P	3 974 637,33		3 974 637,33	787 885,58
·	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	165 849,71		165 849,71	194 072,77
	TOTAL III	4 255 287,04		4 255 287,04	1 096 758,35
	TOTAL GENERAL I+II+III	632 873 612,62	218 890 666,09	413 982 946,53	412 674 369,36

Bilan (Passif) (Modèle Normal)

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES	-289 079 581,06	-274 084 906,44
F	Capital social ou personnel (1)	62 425 750,00	62 425 750,00
I	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
N	Capital appelé	62 425 750,00	62 425 750,00
A	Dont versé	62 425 750,00	62 425 750,00
N	Prime d'émission, de fusion, d'apport	88 574 105,00	88 574 105,00
N	Ecart de réévaluation	234 026 517,08	234 026 517,08
C	Réserve légale	2 976 625,70	2 976 625,70
E	Autres réserves		
M	Report à nouveau (2)	-662 087 904,22	-651 239 008,99
E	Résultat en instance d'affectation		
N	Résultat net de l'exercice (2)	-14 994 674,62	-10 848 895,23
T	Total des capitaux propres (A)	-289 079 581,06	-274 084 906,44
	Capitaux propres assimilés (B)		
	Subvention d'investissement		
P	Provisions réglementées		
E	Dettes de financement (C)	170 980 351,09	160 005 704,20
R	Emprunts obligataires		
M	Autres dettes de financement	170 980 351,09	160 005 704,20
A	Provisions durables pour risques et charges (D)		
N	Provisions pour risques		
E	Provisions pour charges		
N	Ecart de conversion-passif (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
T	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	-118 099 229,97	-114 079 202,24
P	Dettes du passif circulant (F)	433 317 360,13	424 769 278,53
A	Fournisseurs et comptes rattachés	200 934 692,81	209 629 346,32
S	Clients créditeurs, avances et acomptes	7 260 914,81	9 276 632,53
S	Personnel	7 095 038,15	5 001 171,52
F	Organismes sociaux	38 476 943,01	33 783 924,84
C	Etat	148 553 197,79	136 863 213,47
I	Comptes d'associés	15 513 672,87	16 286 408,12
R	Autres créanciers	1 283 405,63	1 842 372,65
C	Comptes de régularisation passif	14 199 495,06	12 086 209,08
U	Autres provisions pour risques et charges (G)	9 743 736,59	14 189 505,61
L	Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)		258 703,59
A	TOTAL II (F+G+H)	443 061 096,72	439 217 487,73
N	TRESORERIE PASSIF	89 021 079,78	87 536 083,87
T	Crédits d'escompte		
R	Crédits de trésorerie		
E	Banques (Soldes créditeurs)	89 021 079,78	87 536 083,87
.	TOTAL III	89 021 079,78	87 536 083,87
.	TOTAL GENERAL I+II+III	413 982 946,53	412 674 369,36

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
E X P L O I T A T I O N	PRODUITS D'EXPLOITATION	86 994 943,10	-117 000,00	86 877 943,10	71 211 107,94
	Ventes de marchandises (en l'état)				
	Ventes de biens et services produits	77 588 731,39	-117 000,00	77 471 731,39	57 699 873,93
	Chiffres d'affaires	77 588 731,39	-117 000,00	77 471 731,39	57 699 873,93
	Variation de stocks de produits (1)	2 351 215,27		2 351 215,27	-2 526 878,28
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	7 054 996,44		7 054 996,44	16 038 112,29
	Total I	86 994 943,10	-117 000,00	86 877 943,10	71 211 107,94
A C H E T I O N	CHARGES D'EXPLOITATION	82 709 439,91	3 151 494,47	85 860 934,38	76 628 787,40
	Achats revendus(2) de marchandises				
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	21 549 652,21	2 074 244,02	23 623 896,23	17 290 133,33
	Autres charges externes	8 110 686,56	64 192,06	8 174 878,62	6 782 566,03
	Impôts et taxes	902 191,48	46 942,50	949 133,98	942 446,54
	Charges de personnel	40 205 954,69	966 115,89	41 172 070,58	40 956 228,01
	Autres charges d'exploitation				
	Dotations d'exploitation	11 940 954,97		11 940 954,97	10 657 413,49
III Total II	82 709 439,91	3 151 494,47	85 860 934,38	76 628 787,40	
F I N A N C I E R	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 285 503,19	-3 268 494,47	1 017 008,72	-5 417 679,46
	PRODUITS FINANCIERS	109 817,80	0,55	109 818,35	85 978,87
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés				
	Gains de change	39 196,44		39 196,44	6 472,89
	Interêts et autres produits financiers	62 520,61	0,55	62 521,16	75 054,42
	Reprises financières : transfert charges	8 100,75		8 100,75	4 451,56
	Total IV	109 817,80	0,55	109 818,35	85 978,87
C H A R G E S	CHARGES FINANCIERES	3 675 876,95	48 082,57	3 723 959,52	-15 708 077,52
	Charges d'interêts	3 523 376,92		3 523 376,92	-15 744 897,79
	Pertes de change	137 350,02		137 350,02	21 964,90
	Autres charges financières		48 082,57	48 082,57	
	Dotations financières	15 150,01		15 150,01	14 855,37
Total V	3 675 876,95	48 082,57	3 723 959,52	-15 708 077,52	
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-3 566 059,15	-48 082,02	-3 614 141,17	15 794 056,39	
VII RESULTAT COURANT (III+VI)	719 444,04	-3 316 576,49	-2 597 132,45	10 376 376,93	

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes) (Suite)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
VII	RESULTAT COURANT (III+VI)	719 444,04	-3 316 576,49	-2 597 132,45	10 376 376,93
N O N	PRODUITS NON COURANTS	3 452 691,41		3 452 691,41	29 274 969,00
	Produits des cessions d'immobilisations	96 524,03		96 524,03	
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	3 171 943,15		3 171 943,15	28 288 829,66
	Reprises non courantes ; transferts de charges	184 224,23		184 224,23	986 139,34
	Total VIII	3 452 691,41		3 452 691,41	29 274 969,00
C O U R A N T	CHARGES NON COURANTES	15 445 506,58	1 000,00	15 446 506,58	49 983 820,16
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	5 834,83		5 834,83	
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes	15 008 871,75	1 000,00	15 009 871,75	49 636 852,16
	Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	430 800,00		430 800,00	346 968,00
	Total IX	15 445 506,58	1 000,00	15 446 506,58	49 983 820,16
X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-11 992 815,17	-1 000,00	-11 993 815,17	-20 708 851,16
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	-11 273 371,13	-3 317 576,49	-14 590 947,62	-10 332 474,23
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	403 727,00		403 727,00	516 421,00
XII	RESULTAT NET (XI-XII)	-11 677 098,13	-3 317 576,49	-14 994 674,62	-10 848 895,23
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	90 557 452,31	-116 999,45	90 440 452,86	100 572 055,81
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	102 234 550,44	3 200 577,04	105 435 127,48	111 420 951,04
XVI	RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	-11 677 098,13	-3 317 576,49	-14 994 674,62	-10 848 895,23

STROC INDUSTRIE S.A.

Rapport Général des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Aux actionnaires STROC INDUSTRIE SA
145, Z.I Sahel B.P. 19
Had Soualem
Casablanca

Rapport Général des commissaires aux comptes
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022
Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **STROC INDUSTRIE S.A.**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés négatifs de **MAD 289 079 581** dont une perte nette de **MAD 14 994 675**.

Sous réserve de l'incidence du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **STROC INDUSTRIE S.A.** au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme précisé dans nos rapports d'audit des exercices précédents, nous rappelons ci-après l'incertitude sur la continuité d'exploitation de la société **STROC INDUSTRIE S.A.** En effet, le 12 juillet 2018, le tribunal de commerce de Casablanca avait décidé de mettre **STROC** sous procédure de mise en sauvegarde et en date du 09 mai 2019, cette mise en sauvegarde a été définitivement jugée pour son application sur cinq ans. En date du 17 février 2022, le tribunal de commerce a décidé l'annulation du plan de sauvegarde et a décidé de faire basculer le société **STROC INDUSTRIE** en redressement judiciaire. Le tribunal a procédé en date du 22 décembre 2022 à un jugement définitif acceptant le plan de redressement pour application sur dix ans. A la date d'établissement de notre rapport, la vérification des dettes déclarées par les créanciers est toujours en cours. Les éventuels impacts sur les comptes, suite à cette vérification, ne sont pas encore pris en compte par la société.

Les états de synthèse ci-joints ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation et ne tiennent pas compte des ajustements qui s'avéreraient nécessaires si la société devrait cesser son activité.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.



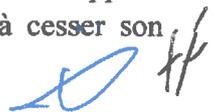
Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;



- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Casablanca, le 18 Avril 2023.

Les Commissaires aux comptes

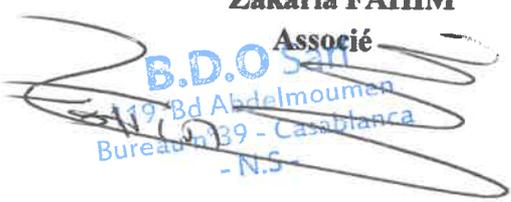
EL MAGUIRI & ASSOCIÉS

Issam EL MAGUIRI
Associé


EL MAGUIRI & ASSOCIÉS
5, Rue Pléiades Rés. Imrane
N° 1 - Casablanca

BDO SARL

Zakaria FAHIM
Associé


B.D.O SARL
119 Bd Abdelmoumen
Bureau n° 39 - Casablanca
- N.S -